

Accords

Gouvernement-UGTA

Du 11 Avril 1991

Les négociations engagées les 4, 10 et 11 avril 1991, entre des membres du gouvernement sous la conduite de M. Mouloud Hamrouche, chef du gouvernement, d'une part, le secrétariat national de l'UGTA, dirigé par M. Abdelhak Benhamouda, secrétaire général de l'UGTA, d'autre part, ont permis de procéder à l'évaluation des accords d'octobre 1990 et à l'examen des préoccupations du monde du travail et principalement les questions relatives à :

- l'assainissement des entreprises
- la préservation de l'emploi
- la protection du pouvoir d'achat
- les lois sociales

- la refonte du système national de la sécurité social
- la réforme de la fonction publique
- les prestations sociales.

A l'issue des discussions, les deux parties ont convenu ce qui suit :

1) Assainissement des entreprises

Le gouvernement a mis en relief que le processus d'assainissement des entreprises actuellement engagé est appelé à se poursuivre à un rythme accéléré. Cette opération qui exige la mobilisation de cent-trente milliards de dinars, doit être menée de façon concertée aux trois niveaux concernés (Trésor public, système bancaire, actions internes de redressement des entreprises).

Convaincues qu'il s'agit-là d'une mesure essentielle pour la relance des entreprises publiques ainsi que la préservation de l'emploi et qu'elle constitue une condition indispensable pour promouvoir un dialogue social fécond de nature à favoriser notamment les négociations salariales, les deux parties ont souligné le rôle actif et déterminant que sont appelés à jouer les travailleurs dans leur participation active aux plans de redressement des entreprises ainsi que leur mise en œuvre.

2) Promotion du dialogue social

Dans le sillage du processus de démocratisation de la vie économique et sociale à l'échelle du pays et dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles règles découlant du dispositif législatif en matière de relations sociales, il est apparu urgent de mettre en place les cadres et mécanismes de nature à favoriser le dialogue, la concertation et la négociation entre les partenaires sociaux.

A ce titre, il a été convenu d'organiser courant

mai 1991 une réunion, regroupant aux côtés des pouvoirs publics, l'UGTA et les représentants des employeurs publics et privés en vue d'aborder l'ensemble des questions intéressant la situation économique et sociale du pays.

Ce cadre de concertation doit constituer, par ailleurs, le lieu privilégié d'examen des questions liées à la productivité, aux salaires et aux prix.

3) Protection du pouvoir d'achat

Le gouvernement a réitéré ses engagements antérieurs d'œuvrer à garantir la stabilité des prix des produits de consommation de base éligibles au soutien des prix et pour lesquels une enveloppe de 27 milliards de dinars (14,5% du budget de l'Etat) a été dégagée dans la loi de finances 1991.

Par ailleurs, les deux parties ont souligné la nécessité et l'urgence d'engager la réflexion sur les mécanismes nouveaux devant permettre une meilleure affectation du fonds de soutien en direction des catégories démunies et à faibles revenus.

4) Lois sociales

Concernant les propositions d'amendement des lois sociales déposées par des députés, les deux parties ont convenu que le gouvernement entreprendra des démarches en vue de leur inscription à l'ordre du jour de la présente session de l'APN pour leur examen.

5) Refonte du système national de sécurité sociale

L'importance des questions attachées au système de sécurité sociale (retraite, caisse d'assurance-chômage, assurances sociales...), commande une participation la plus large possible des partenaires concernés autour du débat relatif au redé-

ploiement de système national de sécurité sociale. Dans ce cadre les deux parties ont convenu de la mise en place de groupes de travail chargés de faire accélérer l'aboutissement du dossier.

6) Fonction publique

Après avoir noté les progrès introduits par l'adoption des statuts particuliers de certains secteurs de la fonction publique depuis les accords d'octobre 1990, les deux parties ont convenu de consolider ces résultats par la poursuite des consultations autour du dossier relatif à la fonction publique.

7) Exécution des décisions de justice

Les deux parties constatent des insuffisances en matière d'exécution des décisions de justice. Le gouvernement a marqué sa volonté d'adopter l'ensemble des mesures de nature à assurer le strict respect des dispositions légales en la matière.

8) Prestations sociales

Partant du retard accumulé dans le domaine des prestations sociales et du souci de soutenir davantage la protection du pouvoir d'achat des travailleurs, et ce malgré la pénurie de ressources, il a été décidé :

a) le relèvement des allocations familiales, actuellement de 40 DA par enfant et par mois, à 140 DA.

b) le relèvement de la prime de scolarité de 25 DA à 250 DA par enfant scolarisé.